

Commission Recherche Plénière 19 mars 2019

Présents :

M. Alquier, Vice-Président
J.-C. Billaut, P. Boissé, E. Bricout, A. Chami, A. Chuard, C. Dreveau, E. Fouquereau,
M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, E. Huguet, U. Krampl, F. Lecaille, C. Lecouvey,
V. Maillard, S. Osu, V. Pennequin, D. Roman, L. Seabra, G. Semedo, C. Staub A. Thalineau,
I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

K. Abderemane, G. Bodi, M. Braibant, S. Chevalier, X. Corby, F. Delaleu, N. Dubouloz,
G. Glevarec, L. Hamon, I. Laffez, S. Leturcq, P. Melé, E. Moyse, M. Porcheron,
P. Simonetti

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Retour sur les APR-IA phase 1
3. Retour sur les AP-IR présélectionnés – annexe 1 - pour information
4. Désignation de 5 membres à la commission ad hoc BQI - *pour avis*
5. Demandes Commission Recherche en lien CAC
 - Examen des CRCT
 - APR chercheurs étrangers sur décision du CAC (calendrier et diffusion de l'information) – pour information
6. Cadrage sur la mobilité recherche d'un enseignant-chercheur – annexe 2 – *pour avis*
7. Bilan ARC Tours-Poitiers – *pour information*

1. Informations générales

Points généraux :

➤ **Retour d'information sur C-VaLo**

Le comité d'évaluation s'est prononcé le 7 février dernier en faveur de la création de C-Valo. Ce qui est une bonne nouvelle. Le consortium est toujours en attente de la lettre du Premier Ministre, sans laquelle on ne peut pas avancer. En effet, la difficulté principale à ce jour reste que la structure ne dispose pas de fonds disponibles lui permettant de

mettre en place des actions. En parallèle, les exigences calendaires de l'Etat restent les mêmes. Le fait d'avoir anticipé en lançant le premier appel à projets fin 2018 (38 dossiers réceptionnés), permettra d'être très réactif dès la réception du courrier du Premier ministre.

➤ **Point d'étape ComUE CVL**

Un CA exceptionnel de l'université de Tours a été fixé à la date du 1er avril, en présence du président de l'université d'Orléans et le directeur de l'INSA CVL, afin de débattre des différentes options possibles pour l'avenir de la COMUE CVL.

➤ **Appel PIA 2019**

Pour l'université de Tours, un seul dossier a été soumis. Il s'agit du projet EURIPAT, autour de l'intelligence des patrimoines. L'étape suivante consiste dans l'examen du dossier déposé par un jury international qui rendra sa décision début juillet. Il est à souligner que le projet EURIPAT est fortement soutenu par le CNRS.

L'université d'Orléans, en partenariat étroit avec le BRGM, a également déposé un projet nommé « GEODE » autour des DATA et des géosciences.

➤ **Financements des Colloques**

Il s'agit d'une action centrale des unités de recherche que la commission recherche et ses partenaires locaux soutiennent fortement depuis plusieurs années. Récemment, malgré la signature d'une convention sur 4 ans, le conseil départemental d'Indre et Loire a décidé de ne plus doter l'université de Tours en fonctionnement. Cette décision a des répercussions directes sur des actions de l'établissement comme le financement du salaire d'un chargé d'affaires pour le transfert de l'innovation vers les PME, 3 années de thèse sur la période, la semaine de l'insertion professionnelle organisée par la MOIP, le soutien aux activités culturelles ou le soutien aux colloques internationaux.

Pour l'année de thèse en 2019 et pour le soutien aux colloques, des engagements avaient déjà été pris. Il va falloir trouver des solutions pour les honorer et réfléchir à des dispositifs alternatifs pour l'avenir.

Le département justifie sa décision en s'appuyant sur le processus de Cahors qui oblige les collectivités à ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % par an.

Le département promet que les sommes allouées initialement en fonctionnement vont être basculées en investissement. A ce stade, il n'y a aucune certitude en la matière.

Concernant le soutien aux colloques, il y a une difficulté additionnelle. La Région octroie habituellement des aides financières à hauteur de 90% des demandes qui lui sont adressées. Pour les colloques du premier semestre 2019, l'aide de la Région correspond seulement à 35% des enveloppes financières proposées. Après échange, il s'avère que des soumissions de financement aient été transmises directement à la Région et acceptées par elle, sans passer par le service de la recherche et des études doctorales et donc sans l'avis de la commission recherche. Ce problème est en passe d'être résolu.

Face au désengagement du département, plusieurs pistes sont étudiées comme l'augmentation du budget recherche sur 2019, la réduction de l'enveloppe colloque de la CR sur 2 ou 3 années. Rien n'est arrêté à ce stade.

➤ **Lancement ANR/APR 2018**

Une réunion de lancement s'est tenue le 15 mars en présence des porteurs scientifiques ayant décroché une ANR ou un APR IR en 2018 et l'ensemble des acteurs et des services en soutien à la recherche (DRH – SAM – DRV (SPIV-AFRV-Cellule bilans). Outre le fait de remercier les collègues pour ces réussites, l'idée était de réunir l'ensemble des acteurs pour qu'ils se rencontrent et pour faire un focus sur les points de vigilance et/ou les

personnes ressources à contacter pour qu'un projet se déroule dans les meilleures conditions.

En 2018, il y a eu 15 ANR dont 8 portées par l'université de Tours soit 15% de taux de réussite, c'est légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Les chiffres concaténés sur les 5 dernières années démontrent qu'il n'y a pas de réflexe marqué à s'adresser davantage au guichet de la Région et de délaissier celui de l'ANR (crainte de la Région).

➤ **Site web et communication**

Aujourd'hui, il n'y a pas de communication institutionnelle autour de la Recherche au sein de l'établissement. Avec l'arrivée de la nouvelle directrice de la communication, plusieurs chantiers ont été lancés pour essayer de mieux communiquer et de rendre plus visible la recherche qui se fait dans notre établissement. Il a été décidé notamment de marquer les actions de communication autour de la recherche par le logo « innoversité » et de communiquer via le réseau LinkedIn, les autres media comme twitter ou facebook ne semblent pas adéquats pour la recherche.

Points particuliers :

➤ **Financement des Pôles de compétitivité**

L'adhésion aux pôles de compétitivité est un vecteur important pour les projets de recherche, voire une obligation pour déposer et/ou répondre à certains appels à projets. Depuis 2012, on observe une augmentation significative du montant des adhésions, qui s'explique par la baisse des dotations de l'Etat sur ces structures. Une réflexion sur la pertinence de cotiser à chacun des pôles va être menée sur la base du nombre de projets soumis aux pôles par nos unités et du nombre de projets labélisés.

➤ **Adhésion à l'ANRT**

Depuis peu, l'université est membre de l'Association Nationale de la Recherche Technologique (ANRT). Les enseignants chercheurs peuvent recevoir les informations sur les actions menées par l'association (conférence, expertise,...) et les directeurs d'unité vont être destinataire de la lettre d'information.

➤ **OSCAR**

Depuis la mi-mars, une nouvelle application a été déployée pour le suivi des projets de recherche avec incidence financière. Cet outil développé par l'université de CAEN, est appelé OSCAR (Organisation et Suivi des Contrats et des Activités de Recherche). Il référence l'ensemble des données essentielles de chaque projet de recherche actif (recettes, dépenses, bilan, partenaires...) et y associera à termes les documents nécessaires (conventions signées, avenants...).

Cet outil déployé au sein de la DRV est partagé avec les antennes financières, la DAF et l'agence comptable, mais aussi les unités de recherche. Un message a été adressé à tous les directeurs d'unité dans ce sens. Les accès à l'outil ont été définis en fonction des rôles, par exemple un directeur d'unité peut visualiser l'ensemble des projets rattachés à son unité, un porteur scientifique peut voir uniquement les projets sur lesquels il est référencé.

OSCAR a vocation à être le SI Recherche pour le suivi des projets avec incidence financière.

2. Retour sur les APR-IA 2019 phase 1 – pour information

Pour cet appel 2019, le soutien régional total pourra aller jusqu'à 4,5 M€, répartis en 1,7 M€ en investissement et 2,8 M€ en fonctionnement. Cet appel à projets rencontre toujours un grand succès et pour cette session 2019, 45 dossiers ont été réceptionnés.

Depuis son lancement en 2011, les crédits par type de demande se répartissent comme suit :

- 70% Projets
- 6% Post doc
- 24% Equipement

Avec la création de deux nouveaux volets pour cette session 2019, la répartition des demandes conserve les mêmes ordres de grandeurs :

- 65% Projets
- 9% Post doc
- 21% Equipement
- 4% Trampoline
- 1% Accueil

Les demandes de financement concernent à 64% le domaine de la Santé / Biologie, à 15% le domaine Energie/Matériaux, à 15% le domaine des SHS et à 6% le domaine Maths/Physique/Informatique.

En phase 1, la commission ad-hoc a étudiée l'ensemble des dossiers. Les dossiers ont ensuite été présentés à Orléans le 14 mars par la commission de choix, réunie sous l'égide la Région et composée de représentants des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche présents en région. Ainsi, pour Tours, 8 projets sur 23 ont été retenus avec des budgets plus faibles que ceux demandés, 7 équipements, 0 post-doc, 1 accueil et 1 trampoline. Des dossiers plus complets sont attendus pour le 26 avril et ils seront étudiés à nouveau par la commission de choix le 9 mai.

Il n'est pas certain que l'APR-IA volet Post-doc soit maintenu dans le futur. L'analyse montre qu'il s'agit souvent d'une variable d'ajustement.

3. Retour sur les AP-IR présélectionnés – annexe 1 - - pour information

Au total 26 projets ont été présélectionnés en phase 1.

L'analyse montre que sur les 30 projets déposés par l'université de Tours, 8 ont été présélectionnés pour la seconde phase (26% taux de réussite). A ces projets s'ajoutent ceux portés par l'INRA (3), l'INSERM (1) et l'INSA (1) et qui impliquent comme porteur une unité de Tours.

Soit 13 projets au total dans lesquels l'université de Tours est impliquée.

4. Désignation de 5 membres à la commission ad hoc BQI - pour avis

Daniel Alquier commence par rappeler l'importance de soutenir l'effort des équipes à l'international.

L'enveloppe du BQI (Bonus Qualité International) représente 10% du budget affecté aux équipes de recherche soit pour 2019 la somme de 160 000 €.

Daniel Alquier réexplique la procédure pour répartir cette enveloppe. Un groupe de travail se réunit en amont pour étudier les données remontées par les unités à partir des saisies dans la base LaBRI (La Base Recherche Internationale). Chaque dossier est étudié par un binôme tiré au sort, et chaque rapporteur doit examiner et noter plusieurs unités de recherche à partir d'une grille regroupant plusieurs items.

La commission ad-hoc se réunira le 24 avril prochain. Elle est constituée :

- de Marc Desmet, vice-président aux relations internationales,

- de Danel Alquier, vice-président Recherche,
- de cinq membres de la commission recherche.

Après cette présentation, Jean-Charles BILLAUT, Gervasio SEMEDO, Christine GEORGELIN, Patrick VOURC'H et Sylvester OSU se proposent de faire partie de cette commission.

☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition

5. Demandes de la Commission Recherche en lien avec le CAC – pour information

A. Examen des CRCT

Les demandes de CRCT seront examinées au CAC du 9 avril. Cette année, une dizaine de semestres sont proposés pour 24 semestres demandés. La répartition des demandes se décline comme suit :

- 4 PR (4 SHS)
- 12 MCF (8 SHS + 4 SST)

En amont du CAC, des membres de la commission recherche doivent expertiser les dossiers et présenter leurs conclusions devant le CAC.

Après échange, certains se proposent pour expertiser des dossiers. Afin que tous les secteurs soient représentés, il est proposé que la commission recherche charge le VP Recherche de solliciter certains membres absents et de transmettre les dossiers aux membres retenus.

☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Daniel Alquier précise que des dossiers de dispense de qualification pour postulants étrangers seront également à expertiser et qu'il sollicitera quelques collègues prochainement.

B. APR chercheurs étrangers sur décision du CAC (calendrier et diffusion de l'information) – pour information

Pour mémoire, il est souligné que depuis de nombreuses années, la commission recherche dispose de 24 mois à répartir entre les unités pour l'accueil de chercheurs étrangers ; ces 24 mois correspondent à 2 postes de PR gelés.

Cet appel à projets a toujours eu du succès et les échos sur la contribution au développement de la politique internationale des unités et la qualité de l'accueil des chercheurs ont toujours été extrêmement positifs. Or, l'an dernier, seuls 18 des 24 mois disponibles ont été demandés, les propositions émanant uniquement de 10 unités de recherche.

Tenant compte des observations et remarques faites à l'issue de la campagne 2018, Daniel Alquier souhaite relancer une communication plus soutenue auprès des unités et proposer un calendrier mieux approprié :

- 19/03 : lancement de l'appel à projets (à l'issue de notre CR)
- 29/04 : retour des propositions à C. Vaslin (soit 6 semaines)
- Entre le 29/04 et le 13/05 : choix des rapporteurs / étude des dossiers / retour des expertises (15 jours)
- 14/05 : Examen par la CRR
- 27/05 : passage en CAC pour validation

☞ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

6. Cadrage sur la mobilité recherche d'un enseignant-chercheur – annexe 2 – pour avis

Le constat est qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de réel encadrement des demandes. Comme dans de nombreuses universités interrogées, les demandes de mobilité des enseignants chercheurs sont traitées au cas par cas. Ceci pose des problèmes de circuits administratifs et d'autorisations préalables à respecter, ainsi que des problématiques juridiques.

En s'appuyant sur les documents mis en place par l'université de Montpellier, Daniel Alquier propose à la commission recherche de se prononcer sur le cadrage de 3 types de demande identifiés :

- Mobilité interne à l'université
- Mobilité externe vers notre l'université
- Mobilité externe à partir de notre université

Ces documents seront également soumis à l'avis de la DAJP et du CA.

☞ Après avoir écouté et pris en compte les différentes remarques, la commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur ces propositions.

7. Bilan ARC Tours-Poitiers – pour information

Cette action était menée grâce au soutien des universités de Tours et Poitiers qui y consacraient un budget annuel de 70 000 € (35 000 € par université). Cela permettait de financer environ 7 projets par an à hauteur de 10 000 € chacun. Cet appel à projets avait pour vocation de soutenir des actions de recherche collaborative qui devaient nécessairement réunir au moins une unité de chaque établissement et dont le but était d'initier des collaborations.

Cet appel à projets recevait un vrai succès (15 à 20 dossiers par an). Il a été stoppé avec la sortie de l'université de Tours de la ComUE Léonard de Vinci.

Or, il existe encore aujourd'hui des entités communes entre les 2 universités comme STIM, CERCA, FESMAR, CER-TP.

Une volonté de nombreux EC de poursuivre les collaborations existe. Ainsi, les membres de la commission soulignent le fait que les seuls sociologues dans un périmètre géographique proche sont sur Poitiers, mais aussi les biologistes, les psychologues...

Ces collaborations existent historiquement et de fait avec Poitiers. Dans ce contexte, l'utilité de relancer l'ARC Tours-Poitiers ne serait-elle pas souhaitable ?

Les membres de la CR confirment l'intérêt de cet appel qui a permis d'amorcer nombre de collaborations.

Daniel Alquier va reprendre contact avec son homologue de Poitiers et tiendra informé la commission recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 17h.